COMMUNE DE FAUGUERNON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FAUGUERNON, régulièrement convoqués le 1er octobre 2026, se sont réunis en mairie, située 29 Chemin de l'Église, 14100 Fauguernon, sous la présidence de M. Rémy GUILLOTIN, Maire, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Séance ouverte à 19 h 12.

Membres présents et représentés
Présents : M. Rémy GUILLOTIN, Maire, M. Denis BESNIER, 1er Adjoint, Mme Céline RUA, 2e Adjointe, M. Serge TOUGARD, Mme Marie-Claire BONIOUX, M. Marc GURREY, Mme Nadège LIGNEREUX, Mme Laëtitia LEMAZURIER, M. Jordann FAUGER-DUPUIS, M. François GUIMERA, conseillers municipaux.

Absente excusée et représentée : Mme Audrey DESLEUX, conseillère municipale, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Laëtitia LEMAZURIER.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers représentés : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Désignation du secrétaire de séance
Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. Serge TOUGARD est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2026 a été régulièrement transmis aux conseillers, qui ont pu en prendre connaissance.
Son approbation est soumise au Conseil Municipal.

Résultat du vote : Pour : 10, contre : 0, abstention : 1 – M. Marc GURREY

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2026 est arrêté.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2026 ;
2. Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant au sein de la CLECT ;

3. Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : avenant à la convention ADS – instruction des déclarations préalables par le Service Conseil et Droit des Sols de la C.A. Lisieux Normandie ;
4. Ville de Lisieux : convention de participation aux frais de fonctionnement des accueils de loisirs pour les enfants de Fauguernon ;
5. Travaux de voirie ;
6. Demandes de subventions pour les travaux de voirie – Route de la Forge ;
7. Cimetière : cavurne ;
8. Repas des aînés ;
9. Noël des enfants ;
10. Questions diverses.

1. Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie – Désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT — *Délibération n° 32-2026*

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées – CLECT.

Sont candidats :
- M. Serge TOUGARD, titulaire ;
- M. Rémy GUILLOTIN, suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
- M. Serge TOUGARD, représentant titulaire ;
- M. Rémy GUILLOTIN, représentant suppléant.

Résultat du vote : Pour : 11, contre : 0, abstention : 0

2. Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie – Avenant à la convention ADS — *Délibération n° 33-2026*

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.
M. le Maire propose que les demandes de déclarations préalables soient instruites par le Service Conseil et Droit des Sols de l'Agglomération.
L'avenant prévoit notamment que les déclarations préalables seront confiées au service instructeur de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que les demandes de déclarations préalables soient instruites par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

Résultat du vote : Pour : 11, contre : 0, abstention : 0

3. Ville de Lisieux – Convention de participation aux frais de fonctionnement des accueils de loisirs — *Délibération n° 34-2026*

M. le Maire présente la convention relative à la participation de la commune de Fauguernon aux frais de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de Lisieux pour les enfants de Fauguernon. Les précisions suivantes sont apportées : la participation est de 6,40 € par journée et par enfant âgé de 3 à 12 ans. Aucune inscription à ce jour.

La convention prévoit également une revalorisation annuelle de 2 % du montant de la participation et une période d'application du 1er septembre 2026 au 31 août 2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention de participation aux frais de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de Lisieux.

Résultat du vote : Pour : 11, contre : 0, abstention : 0

4. Travaux de voirie — *Délibération n° 35-2026*
Des travaux d'assainissement pluvial sont prévus Route de la Forge et Chemin des Courts Sillons.

Route de la Forge : En ce qui concerne la Route de la Forge, les propositions seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.

Chemin des Courts Sillons : Pour le Chemin des Courts Sillons, trois entreprises ont été consultées, une seule a répondu : TP Viquesnel (Le Pin). M. le Maire précise qu'il s'agit de renforcer les installations existantes : busages, avaloir, sécurité et gestion de l'excédent d'eau pluviale. Le coût des travaux s'élève à 5 462,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux du Chemin des Courts Sillons pour un montant de 5 462,40 € TTC.

Résultat du vote : Pour : 11, contre : 0, abstention : 0

5. Demandes de subventions pour les travaux de voirie – Route de la Forge
Ce point est reporté à une séance ultérieure, les propositions concernant les travaux de la Route de la Forge devant être présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.
Aucune délibération n'est adoptée sur ce point.

6. Cimetière – Cavurne — *Délibération n° 36-2026*
M. le Maire informe en préalable qu'un règlement du cimetière sera bientôt arrêté et publié.
Les cavurnes sont des caveaux de petite dimension, d'environ 0,60 m × 0,60 m, destinés à recevoir des urnes funéraires.
M. le Maire propose de prévoir ce nouveau dispositif qui complète le colombarium et le jardin du souvenir.
Le plan du cimetière sera à réviser pour définir les emplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le principe de la création de cavurnes dans le cimetière communal.

Résultat du vote : Pour : 11, contre : 0, abstention : 0

7. Repas des aînés — *Délibération n° 37-2026*
Le déjeuner est prévu pour le mardi 8 décembre 2026, au restaurant Les 10 Ours Polaires à Norolles. Sont invitées les personnes de 70 ans et plus. Le repas sera gratuit, également pour les conseillers municipaux. Les accompagnants seront appelés à payer leur repas, dans la limite maximale de 60 €. Pour les personnes de 70 ans et plus qui ne peuvent être présentes, un panier-repas sera offert.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces principes et, en conséquence, le budget qui sera nécessaire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Résultat du vote : pour : 11, contre : 0, abstention : 0

8. Noël des enfants — *Délibération n° 38-2026*
La manifestation est prévue pour le dimanche 29 novembre 2026 et concerne les enfants de moins de 12 ans. Outre le spectacle déjà adopté lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2026, il est proposé qu'un cadeau soit offert aux enfants, comme lors des précédentes années.
Le budget proposé est de 30 € ou 35 € par enfant.
Vote sur le montant du cadeau

- Pour 35 € : 6 voix
- Pour 30 € : 5 voix

Le montant de 35 € par enfant est donc adopté.

Une seconde question est soulevée : offrir un cadeau aux enfants absents.

Résultat du vote : Pour : 10, contre : 1 (M. Serge TOUGARD), abstention : 0

Le Conseil Municipal décide qu'un cadeau sera également offert aux enfants absents.

9. QUESTIONS DIVERSES
- Droit de réponse – journal municipal : M. le Maire informe le Conseil de la demande de droit de réponse déposée par M. Patrick FLAMAND dans le prochain journal municipal. Une réponse sera donc publiée dans le prochain journal.
L'exécutif de la municipalité donnera suite également à cette réponse dans le prochain journal.

- Commission Prospective territoriale et aménagement durable – CALN
M. Serge TOUGARD rend compte de la dernière réunion qui s'est tenue à l'Agglomération Lisieux Normandie le 8 septembre 2026 dans le cadre de la Commission Prospective territoriale et aménagement durable.
Outre la communication d'informations sur l'évolution de la population, l'économie, le logement social et les espaces constructibles, un point a été fait sur le calendrier d'élaboration du nouveau PLUi – Plan local d'urbanisme intercommunal :

- arrêt du projet prévu fin 2027, au lieu de 2026 ;
- approbation prévue en 2028, au lieu de 2027.

Une nouvelle réunion de concertation sera proposée prochainement par les services de l'Agglomération.
Cette réunion apparaît indispensable pour faire un premier point sur le zonage, les cartographies et les règlements.

- Réception des Conseillers départementaux : M. le Maire rend compte de la réception des Conseillers départementaux Audrey GADENNE et Yves DESHAYES, le jeudi 1er octobre 2026. Cette réunion a permis de recueillir des informations utiles dans plusieurs domaines : voirie, services, financements...

- Observations de M. Marc GURREY : M. Marc GURREY annonce se réserver le droit de vérifier la prise en compte de ses observations dans la rédaction du compte rendu de la réunion du 7 juillet 2026.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 00.

SIGNATURES

Le Maire
Rémy GUILLOTIN
Signature

MAIRIE DE FAUGUERNON
(Calvados)

Le secrétaire de séance
Serge TOUGARD .
Signature